

Règlement du jeu Budget

« Jouez avec Budget et Fiat 500L »

Article 1 : Objet

La société **Budget Milton Location de voitures SAS** société par actions simplifiée au capital de 11 937 000 euros, dont le siège social est situé à Tour Manhattan, 5 Place de l'iris, 92 095 Paris La Défense 2 Cedex immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro Nanterre B 445 365 497, organise en France Métropolitaine (Corse incluse) un jeu gratuit et sans obligation d'achat qui se déroulera du 1/07/2013 au 12/08/2013 inclus.

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique domiciliée en France métropolitaine (Corse incluse) disposant d'une connexion internet et d'une adresse électronique valide et se connectant sur la page Facebook Budget à l'exception de celles ayant un lien juridique avec Budget (membres du personnel Budget et membres du personnel des sociétés collaborant à ce jeu ainsi que de leurs familles) (ci-après "le Participant").

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le Participant.

Article 3 : Modalités de participation

Chaque Participant devra compléter le formulaire de participation électronique en indiquant notamment son adresse e-mail et son souhait de recevoir ou non des offres de Budget.

Les Participants ont la possibilité d'inviter des ami(e)s à participer au jeu en partageant le jeu sur Facebook, Twitter, Pinterest, Google+. Les ami(e)s sont alors clairement informés de l'identité de la personne qui leur fait bénéficier de cette invitation et pourront à leur tour, s'ils (elles) le souhaitent, inviter d'autres personnes à participer.

La participation à ce jeu est limitée à une seule inscription par personne (même nom, même prénom).

Il est, par ailleurs, rigoureusement interdit de procéder à des captations d'e-mails, d'inscrire des ami(e)s fictifs ou n'ayant aucun lien avec la personne participante.

Article 4 : Désignation du gagnant

Les 10 participants ayant reçu le plus de « Like » seront pré-sélectionnés. Un Jury sélectionnera ensuite la photo la plus originale.

Le gagnant accepte expressément que son identité soit utilisée par Budget à des fins promotionnelles ou purement informatives en relation avec le jeu, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Article 5 : Dotation

Le participant ayant été sélectionné par le Jury parmi les 10 participants qui ont reçus le plus de « Like » sur leur création photo se verra remettre un voyage pour 2 personnes offert par notre partenaire Voyageurs du Monde d'une valeur de 1000€ comprenant un vol A/R par personne pour une ville de son choix en Italie, 2 nuits en hôtel de charme avec petit-déjeuner. Le gagnant aura un an pour réserver son voyage et devra passer sa réservation au minimum 2 mois avant la date de départ choisi.

Budget se réserve la possibilité de remplacer le lot initialement prévu par un autre prix d'une valeur et de caractéristiques équivalentes, et ce sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Le gagnant ne pourra en aucun cas exiger la contrepartie monétaire, le remboursement ou l'échange du prix.

Article 6 : Remise de la dotation

Le gagnant sera contacté par email avant le 25 août 2013. Le prix sera envoyé au gagnant par voie postale ou électronique, dans un délai maximum de 2 mois après la fin du jeu. Sans réponse du gagnant avant le 10 septembre 2013, le cadeau lui sera dessaisi et donné au gagnant suivant.

Article 7 : Dépôt légal

Le règlement est déposé via www.reglement.net, à la SCP Level - Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés, 15, Passage du Marquis de la Londe- 78000 – Versailles. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante : Avis Budget Tour Manhattan 5 Place de l'iris 92 095 Paris. Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du jeu. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

Article 8 : Modification du jeu

Budget se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, reporter, proroger, suspendre ou annuler le jeu sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Participants.

Article 7 : Remboursement des frais de jeu

En cas de débours, tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu estimé depuis un téléphone fixe, au tarif France Telecom, sur la base d'une connexion de 2 mn au tarif réduit. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier, à l'adresse Avis Budget Jeu Fiat 500L Tour Manhattan 5 Place de l'iris 92 095 Paris La Défense, accompagnée d'un RIB, et d'une facture détaillée au nom du participant, indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 9 : Limites de responsabilité

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques mais également des limites d'internet notamment en ce qui concerne les performances ou les dysfonctionnements techniques, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

Article 10 : Propriété intellectuelle

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu-concours sont interdites.

Les marques citées à l'occasion de ce jeu-concours sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.

Article 11 : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement Général étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. En cas de différence entre la version du règlement déposée auprès de l'étude d'huissier de Justice et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'huissier de Justice prévaudra. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La société Budget tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord avec la SCP Level - Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant

l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandée avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats. La société Budget pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes. Le présent jeu est hébergé par le site Internet Facebook. Chaque Participant devra respecter les conditions d'utilisations du site Internet Facebook. Le Participant reconnaît par ailleurs être informé des conditions générales d'utilisation et de la politique de confidentialité du site Internet Facebook qui peuvent être consultées directement sur le site Internet Facebook. Le siège social de Facebook est situé au : 1601 S. California Ave., Palo Alto, CA 94304. La société Budget n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'utilisation du site Facebook. De même, la participant décharge Facebook de toute responsabilité quant à l'organisation de ce jeu et déclare avoir pris connaissance que Facebook, n'en est ni le gestionnaire, ni le parrain. A ce titre, une décharge écrite pourra lui être demandée à tout moment du jeu. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à Budget.